

Conditions Générales de Vente (CGV) Bruno MARTINEZ / 16 Million Shades® Graphiste Designer Freelance

**Activités : conception de projets graphiques, solutions de communication visuelle, graphisme,
sur tout support : print (papier), numérique, objet, stickers, web (internet), photo, vidéo.**

■ Article 1 : Parties

Le terme « Prestataire » désigne 16 Million Shades® en la personne de Bruno MARTINEZ, directeur artistique, graphiste designer, dont le siège social est 78, Avenue d'Espagne - 64600 ANGLET, immatriculé à l'URSSAF de Bayonne sous le numéro SIRET : 51525040500039.

Le terme « Client » désigne toute personne physique ou morale ayant requis les services du Prestataire par tous moyens mails et/ou courriers.

Si le Client est un particulier, il reconnaît être majeur conformément aux lois du pays où il réside.

Le terme « Tiers » désigne toute personne physique ou morale non partie au contrat.

Le Client doit maintenir une adresse mail et une adresse postale valides.

■ Article 2 : Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (désignées ci-après par « CGV ») ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre des prestations (ci-après désignées par « Prestations ») fournies par 16 Million Shades® en la personne de Bruno MARTINEZ, dans le cadre de son activité de graphisme et de toutes autres activités relevant de ses compétences.

Pour tout Client particulier, (B2C) les CGV sont transmises systématiquement au titre de l'obligation pré-contractuelle d'information du vendeur en vertu des articles L.111-1 et suivants du Code de la consommation, renforcés par la loi Hamon du 17 mars 2014.

Pour tout Client professionnel, (B2B) qui en fait la demande, conformément à la réglementation en vigueur, les CGV sont communiquées pour lui permettre de passer commande auprès du Prestataire.

Pour tous Clients (B2C / B2B) toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

Le Prestataire se réserve le droit de modifier ses conditions générales de vente, ses formules et ses tarifs à tout moment et sans préavis. Ces modifications n'auront aucune incidence sur les commandes en cours.

Le prestataire est disponible du lundi au jeudi de 9 H 00 à 17 H 00 et le vendredi de 9 H 00 à 12 H 00. Il s'engage à communiquer ses dates de congés aux Clients.

■ Article 3 : Devis et commandes

3-1 : Cahier des Charges

Toute demande de prestation fait l'objet au préalable d'un cahier des charges. Ce dernier est transmis par le Client qui garantit avoir pris le soin de fournir en détail au Prestataire, la nature et l'environnement de la commande à réaliser. Au besoin, le Prestataire peut intervenir conjointement à la réalisation du cahier des charges. Si le Client ne fournit pas de Cahier des charges au Prestataire avant le début de la réalisation de la commande, ou lorsque le Cahier des Charges ne donne pas d'indications ou de recommandations suffisamment précises sur la façon

dont doit être abordée la création d'un élément inclus dans la commande, les deux parties s'accordent sur le fait que la conception visuelle est laissée à l'interprétation du Prestataire.

3-2 : Devis

Sur la base du cahier des charges, le devis détaille la nature des services, les délais et le coût total hors taxes (HT). Les prix s'entendent hors taxes, sauf mention contraire. Les taxes (TVA si applicable) seront ajoutées au taux en vigueur.

Dans le cas présent, Bruno MARTINEZ indiquera sur la facture un total net de TVA avec la mention « TVA non applicable selon l'article 293 B du Code Général des Impôts ». Les prix figurants sur le devis sont valables durant un mois à compter de l'édition de celui-ci. La signature du devis par le Client, doit être adressée lors de la confirmation écrite (e-mail ou courrier) accompagnée de la mention « *j'accepte les termes du devis. Bon pour accord et exécution des travaux* » en indiquant le numéro du devis. La signature dudit devis vaut acceptation des CGV et constitue un bon de commande. Un acompte de 30 % à 50 % selon la prestation demandée et précisé sur le devis est requis à la signature pour démarrer les travaux. En retour, le Prestataire accepte la mission en apposant sa signature, ce qui engage les deux parties contractuellement.

3-3 : Validation

Le Client s'engage à formuler ses validations dans un délai de 10 jours ouvrés, de manière claire et explicite par l'envoi d'un e-mail ou d'un courrier daté et signé à Bruno MARTINEZ, faute de quoi les maquettes ou propositions seront réputées acceptées. Le travail validé et réalisé, implique que les sommes correspondantes à ce travail sont dues par le Client et immédiatement exigibles par Bruno MARTINEZ après validation du « *bon à tirer* » (B.A.T) par le Client. Les travaux réalisés ne seront pas livrés tant que le paiement intégral ne sera pas effectué, sauf indication contraire sur le devis.

Les moyens de visualisation des maquettes avant leur impression ne répondent pas toujours aux mêmes normes. Bruno MARTINEZ ne pourra pas être tenu responsable des éventuelles différences entre une visualisation informatique et le résultat final des produits. La restitution des couleurs ne peut être garantie à l'identique entre l'outil informatique et la chaîne de fabrication des partenaires du Graphiste. Les couleurs visibles sur un écran (quel qu'il soit) ne sont pas contractuelles et ne seront en aucun cas celles restituées sur les différents supports proposés, de même que pour les impressions réalisées sur une imprimante.

3-4 : Non validité partielle

Si une ou plusieurs stipulations du devis sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

■ Article 4 : Demandes de modification des propositions.

Le nombre d'allers-retours prévus et autorisés gracieusement pour les modifications est de deux. Au delà, sera considérée par les deux parties comme une demande de modification sur l'objet de la commande par le Client impliquant une facturation supplémentaire à la rémunération prévue et donnant lieu à une révision des délais sauf accord contraire, les situations suivantes :

- Toute demande de modification émanant du Client sur la, ou les propositions graphique(s) faisant état d'une omission, d'une erreur de sa part dans le contenu du Cahier des charges.
- Toute demande induisant un ajout ou une suppression de donnée qui affecte le Cahier des charges et qui entraîne la réalisation d'aménagements sur le travail (recherche, conseil, ou exécution) déjà réalisé par le Prestataire ou qui induit un travail supplémentaire au Prestataire.

Toutes informations erronées ou tardives dans la transmission des éléments pourront également entraîner des retards ou dysfonctionnements dont le Client sera seul responsable. Les sommes correspondantes au travail déjà effectué par le Prestataire seront dues par le Client et immédiatement exigibles.

Le Client s'engage à formuler ses demandes de modification(s) concernant la, ou les maquettes fournies par le Prestataire de façon claire et explicite (par mail ou courrier exclusivement) dans un délai de dix jours ouvrés suivant la livraison de la, ou des maquette(s) à valider. Une idée proposée par le Client ne constitue pas en soi une création.

Il est convenu entre les deux parties que la prise en considération de demande(s) de modification faites par d'autres moyens, notamment oralement, sont laissées à la convenance du Prestataire.

■ Article 5 : Exécution de la prestation

5-1 : Obligations du Prestataire

Le Prestataire s'engage à exécuter les prestations avec diligence et professionnalisme, conformément au devis et au cahier des charges fourni par le Client.

Il respectera les délais convenus, sous réserve que le Client fournisse les éléments nécessaires, textes, images, logos, charte graphique, (liste non exhaustive) dans les délais impartis. Toutefois, sa responsabilité ne pourra être engagée en cas de pertes ou dommages indirects subis par le Client.

Le Prestataire garantit que ses créations sont juridiquement disponibles et ne sont pas grevées de droit des tiers, salariés ou non du prestataire, pour les utilisations prévues au titre de la prestation fournie au Client.

Le Prestataire s'engage à informer de manière régulière et efficace le Client de l'avancée de la réalisation du projet et ce, notamment, au travers de validations soumises au Client.

Au titre de la confidentialité et pendant toute la durée des présentes et même après leur cessation pour quelque cause que ce soit, le Prestataire s'engage à conserver strictement confidentiel l'ensemble des informations et documents de quelque nature que ce soit relatifs au Client, auxquels il aurait pu avoir accès dans le cadre notamment de l'exécution de la présente mission.

En cas d'incapacité de travail, par suite de maladie ou d'accident, le Prestataire se réserve le droit de modifier

le calendrier en cours sans qu'il ne puisse être exigé par le Client le versement d'indemnités. Il est admis qu'il se doit d'avertir le Client dès le premier jour ouvrable de son incapacité.

5-2 : Obligations du Client

Le Client s'engage à fournir un cahier des charges détaillé avec des informations justes, complètes et exploitables (fichiers en haute définition, textes finalisés et tout autre élément nécessaire à la réalisation de la prestation) avant le début des travaux qui sera approuvé par le prestataire. Le Client s'engage, à obtenir toutes les autorisations nécessaires et prendre à sa charge tous paiements afférents. Notamment en vertu des droits d'auteur et des droits de la personnalité, auprès de leur(s) propriétaire(s) ou ayant(s) droit, et d'en accepter les conditions d'utilisation, pour l'intégration de toutes les sources incluses dans l'œuvre réalisée par le Prestataire, ceci avant la divulgation de l'œuvre.

Définition des sources : Une source est un document ou élément préexistant inclus dans l'œuvre ou partie de l'œuvre, objet de la commande et qui peut, pour son utilisation, sa divulgation, sa reproduction ou son exploitation, exiger un paiement à son ou ses ayant(s) droit. Les sources peuvent être de natures variées : images, illustrations, sons, vidéos, chartes graphiques, polices de caractères, fichiers textes.

L'offre du prestataire ne se substitue, ni aux obligations légales du Client, ni à celles des diffuseurs s'il y a lieu, envers les ayants droit des sources.

Le Client reconnaît être titulaire des droits de propriété intellectuelle nécessaires portant sur l'ensemble des éléments transmis au Prestataire notamment dans le cadre d'une création de page ou site web et sera responsable des mentions légales et de la conformité CNIL. La recherche d'antériorité des noms et des créations est à la charge du Client. Seule la responsabilité du commanditaire pourra être engagée à ce titre.

Le Client garantit le Prestataire Bruno MARTINEZ contre toute action qui pourrait lui être intentée du fait du caractère des données ou informations (images, illustrations, sons, vidéos, chartes graphiques, polices de caractères, fichiers textes) qui auraient été fournies ou choisies par le Client.

5-3 : Collaboration

Les deux parties s'engagent à collaborer activement avec confiance, dans le respect, au sein d'une relation cordiale afin d'assurer la bonne exécution de la prestation et à communiquer toutes les difficultés dont elles auraient connaissance au fur et à mesure dans l'avancement du projet, pour permettre à l'autre partie de prendre les mesures nécessaires.

■ Article 6 : Annulation de la commande

Tout paiement versé à la commande est qualifié d'acompte. L'acompte correspond au premier versement à valoir sur la totalité des prix arrêtés dans le devis.

Une fois l'acompte versé, l'engagement est ferme et définitif pour chaque partie. Il ne sera pas possible d'annuler.

Cela signifie que, en cas d'annulation du Client, l'acompte reste acquis au prestataire et ne sera pas remboursé. Le Client devra rendre tous les éléments de l'œuvre déjà remis

par le Prestataire et s'engage à n'en garder aucune copie. Si l'annulation intervient en cours d'exécution de la prestation, les sommes déjà versées resteront définitivement acquises au Prestataire et celles encore dues par le Client deviendront immédiatement exigibles, sans préjudice des dommages et intérêts éventuellement dus au Prestataire.

Si le Prestataire se voit dans l'obligation d'annuler le contrat, il s'engage à rembourser la totalité de l'acompte au Client et devra rendre tous les éléments de l'œuvre déjà remis par le Client.

Le Prestataire se réserve le droit de refuser ou annuler toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure, ou en raison d'un motif légitime.

À défaut d'exécution par l'une des parties de l'une de ses obligations, sans préjudice des dispositions de rémunération prévu pour la réalisation de la commande et huit jours après l'envoi par l'autre partie d'une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception restée sans effet, le présent contrat pourra être résilié de plein droit, sauf en cas de force majeure.

6-1 : Cas de force majeure

Les parties ne peuvent être considérées comme responsables ou ayant failli à leurs obligations contractuelles, lorsque le défaut d'exécution des obligations respectives a pour origine la force majeure. Le contrat est suspendu jusqu'à l'extinction des causes ayant engendrée la force majeure.

Sont considérés comme cas de force majeure, des faits indépendants et imprévisibles extérieurs aux parties tels que : arrêt des réseaux de télécommunication ; réseaux accessibles comme internet ; blocage des transports en cas de déplacement ; incendies ; tempêtes ; tremblements de terre ; foudre ; inondation.

La partie touchée par la force majeure en avisera l'autre selon ses moyens dans les 5 jours ouvrables suivant la date d'effet.

Les conditions dans lesquelles le contrat sera poursuivi sont définies par les deux parties.

6-2 : Droits de rétractation / Résiliation.

En droit de la consommation français, ces deux notions permettent de mettre fin à un contrat, mais elles diffèrent fondamentalement par leur période d'application, leurs conditions, leurs effets et leur champ d'application.

- Le droit de rétractation

Si le **Client est un professionnel** (entreprise), le droit de rétractation ne s'applique que sous conditions cumulatives strictes (article L221-3) :

- Contrat hors établissement,
- Objet hors champ d'activité principale du Client,
- Client employant ≤ 5 salariés.

Si le **Client est un particulier**, il dispose « **en principe** » d'un délai de 14 jours pour se rétracter sans motif ni pénalité, à compter de la conclusion du contrat pour une prestation de services. C'est un droit spécifique accordé au consommateur (personne physique agissant à des fins privées) pour changer d'avis et annuler un contrat sans motif ni pénalité. Il s'applique uniquement dans les 14 jours suivant la conclusion du contrat (pour les services) ou la réception du bien (pour les ventes). Il concerne principalement les contrats conclus à distance (internet, téléphone, correspondance) ou hors établissement

(démarchage à domicile, salons, etc.), conformément aux articles L221-18 et suivants du Code de la consommation.

Toutefois, le 2 règles suivantes protègent les professionnels graphistes freelances ou agences contre les annulations abusives sur des travaux sur mesure :

- Conformément à l'article **L221-28 3°** du Code de la consommation, ce droit de rétractation ne s'applique pas aux prestations de création graphique (logos, visuels, chartes graphiques, illustrations) qui sont confectionnées selon les spécifications du Client ou nettement personnalisées. Une fois le devis validé et la prestation commencée, aucune rétractation n'est possible.

- Si c'est une prestation de services, lors de la validation du devis, en cochant la case « *Je souhaite que l'exécution de la prestation commence immédiatement en renonçant expressément à mon droit de rétractation* », le Client accepte que la prestation débute avant la fin du délai de 14 jours. Conformément à l'article **L221-28 1°** du Code de la consommation, le droit de rétractation est alors perdu dès que la prestation est pleinement exécutée avant la fin du délai de rétractation.

- Droit de résiliation

C'est la rupture d'un contrat en cours, qui met fin aux obligations futures sans annuler rétroactivement ce qui a déjà été exécuté.

Si la prestation est partiellement exécutée, le Client peut résilier pendant son exécution, mais il devra régler la partie des services déjà réalisés, proportionnellement au travail effectué. Des frais de résiliation peuvent s'appliquer (sauf cas spécifiques), et les prestations déjà fournies restent dues.

■ Article 7 : Politique tarifaire

7-1 : Tarifs

Les prix figurant sur le devis sont valables durant un mois à compter de l'édition de celui-ci.

Le tarif horaire du Prestataire est de 80 € à 120 € de l'heure en journée du lundi au vendredi, selon le type de prestation et sera précisé dans le devis.

Il peut-être également convenu entre les 2 parties d'un forfait journalier.

Toute demande de prestation ne figurant pas dans la proposition fera l'objet d'un devis supplémentaire gratuit.

Un honoraire d'urgence supplémentaire en cas d'exigences particulières du Client, (concernant les délais de réalisation,) sera facturé avec l'application d'une majoration de 50% du tarif journalier noté dans le devis, sous réserve de l'accord du Graphiste.

7-2 : Frais annexes

Les éléments divers éventuellement nécessaires à la réalisation des prestations du Prestataire et ne relevant pas de ses offres ne sont pas compris dans les prix indiqués. Il s'agit par exemple de la relecture, réécriture et / ou des corrections de textes, des polices typographiques, des photographies, d'illustrations issues de banques d'images, de contenus textuels permettant la réalisation du produit qui pourront être réalisés par le Prestataire à la demande du Client. Les frais de déplacement, coursier, avion, train, voiture, hébergement + repas seront facturés en sus, si un rendez-vous avec le Client est nécessaire sauf accord contraire stipulé dans le devis.

■ Article 8 : Paiement

Le dispositif français encadrant les délais de paiement, intégré dans le livre IV du code de commerce, reprend les dispositions concernant la liberté pour les parties de fixer elles-mêmes, conventionnellement ou dans les conditions générales de ventes, le délai de règlement (art. L. 441-10). Comme indiqué à l'article 3-2 ci-dessus, un acompte est demandé à la commande dont le montant est préalablement noté dans le devis du Client. Le solde est payable le jour même dès réception de la prestation et à réception de la facture finale, sauf conditions spécifiques précisées sur le devis.

Pour rappel : Lutte contre les retards de paiement / Article 53 de la Loi NRE :

En cas de retard de paiement, une pénalité de 18 % sur le montant total de la facture TTC sera appliquée le jour suivant la date limite de règlement, puis par mois de retard entamé, et ce sans rappel, ni mis en demeure, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement, conformément à l'article L.441-6 du Code de commerce pour les Clients B2B.

Les pénalités de retard ne sont pas applicables au particulier en tant que consommateur.

Les paiements s'effectueront par virement bancaire sur le compte du Prestataire, dont l'IBAN est indiqué sur le devis.

■ Article 9 : Propriété intellectuelle et droits d'auteur

L'article L 111-1 du CPI, prévoit que l'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporel, exclusif et opposable à tous.

Si le Client souhaite protéger une œuvre graphique, c'est à lui d'en effectuer les démarches.

Le Prestataire se réserve l'exclusivité du droit moral découlant de son droit d'auteur et reste propriétaire des droits d'auteur sur ses créations jusqu'à leur cession effective.

Les travaux réalisés par le Graphiste, en particulier les études préalables, restent confidentiels et ne peuvent en aucun cas être transmis par le Client à une personne tierce sans accord préalable.

Le Prestataire conserve la propriété intellectuelle de ses créations, de même que les projets refusés par le Client.

Il est également rappelé que selon le même Code français de la propriété intellectuelle (Art. L. 122-4), toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle d'une œuvre faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit est illicite, et punie selon les lois relatives au délit de contrefaçon. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.

■ Article 10 : Cession des droits

Selon le Code français de la propriété intellectuelle (articles L.121-1 à L.121-9), le droit moral d'une création (comportant droit de divulgation, droit au respect de l'œuvre et droit au retrait) est attaché à son créateur de manière perpétuelle et imprescriptible.

Ainsi, ne seront cédés au Client que les droits patrimoniaux (droits d'exploitation) explicitement énoncés sur la présente commande, à l'exclusion de tout autre, et ce dans les éventuelles limites y figurant également : le propriétaire des droits ; l'utilisateur de l'œuvre ; le format (web, supports « print ») ; la durée et le territoire pour la diffusion (locale / nationale / internationale).

La totalité des travaux du Prestataire, les fichiers de production et les sources ainsi que les droits s'y rapportant, demeurent la propriété totale et exclusive du Prestataire tant que les factures transmises ne seront pas dûment réglées dans leur totalité par le Client. Le Prestataire n'a pas l'obligation de mettre à disposition du Client les fichiers sources. Seul le produit fini sera adressé au Client. À défaut d'une telle mention et si le Client désire avoir les sources des documents, un avenant aux conditions générales de vente devra être demandé.

Une fois le paiement effectué au Prestataire, celui-ci s'engage à céder les droits dans leur totalité.

■ Article 11 : Droits de reproduction et de diffusion

Les droits de reproduction et de diffusion sont calculés en fonction de la diffusion de la création. Ils peuvent être cédés forfaitairement ou partiellement. Chaque adaptation différente de l'œuvre originale faisant l'objet d'une nouvelle cession de droits d'auteur.

Pour chaque nouvelle édition, le montant des droits doit être réactualisé. Les droits sont cédés dans le périmètre temporel et géographique du présent contrat et ne sauraient en excéder cette limite.

Pour permettre au commanditaire d'exploiter librement la prestation fournie dans le cadre de son activité, l'ensemble des droits patrimoniaux relatifs à la création du Prestataire, au titre du projet seront entièrement et exclusivement cédés au commanditaire, et ce pour la diffusion sur les supports spécifiquement adressés lors de la commande, lors du paiement effectif de l'intégralité des honoraires dus.

■ Article 12 : Droit de publicité

Le Prestataire se réserve le droit de présenter les créations dans son portfolio, de diffuser publiquement ses réalisations, de les présenter dans le cadre de ses démarches de prospection commerciales, de communications externes, de publicités (sites internet et réseaux sociaux) sans que le Client ne puisse s'y opposer.

Le Client devra remettre au Graphiste un ou plusieurs exemplaires des créations qui ont été imprimées si le Graphiste lui en fait la demande.

Le Client autorise le Prestataire à présenter publiquement tous les éléments constitutifs de l'œuvre sans restriction, y compris les éléments créés par des auteurs tiers et inclus dans l'œuvre à sa demande comme par exemple : les contenus textuels, les contenus iconographiques, les logos et slogans.

■ Article 13 : Règlement des litiges

Le contrat est soumis au droit Français. Toute contestation ou litige concernant l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, à défaut d'un accord amiable entre les parties, sera porté devant le tribunal compétent du domicile du Prestataire, à qui elles attribuent expressément juridiction.

■ Article 14 : Copyright et mentions commerciales

Sauf instructions contraires écrites du Client, le Prestataire se réserve la possibilité d'inclure dans sa réalisation une mention indiquant clairement sa contribution (création ou design de Bruno MARTINEZ / 16 Million Shades®, assortie lorsque le support le permet, d'un lien hypertexte vers son site, sans que le Client ne s'y oppose ni supprime cette mention.